

**Camping Les Mimosas**  
**Kergreis – Rue de la plage**  
**29560 Telgruc sur Mer**

**Tel : 02 98 27 76 06**  
**www.campingmimosa.com**  
**campingmimosa@wanadoo.fr**

CONTRAT DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT N°

Le contrat de réservation est signé entre le CAMPING LES MIMOSAS et

Mr et/ou Mme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

pour la location d'un emplacement pour tente - caravane pour..... personne(s).....

du : ..... au .....

Le séjour (taxe de séjour comprise) s'élève à un montant de : .....

et comprend les prestations suivantes : (partie à compléter)

Indiquez le nombre de personnes :

personne(s) + 18 ans       personne(s) 13 à 18 ans

personne(s) 7 à 13 ans       enfant(s) de 2 à 7 ans

enfant(s) de 0 à 2 ans (gratuit)

Indiquez le nombre de véhicules :

véhicule(s)

Indiquez le nombre d'animaux :

animal(aux)      race : ..... (Carnets de vaccinations obligatoires)

sans électricité       avec électricité

Ce formulaire doit être retourné **daté et signé, précédé de la mention " lu et approuvé "**. Il doit être accompagné d'un règlement de 25 € / semaine de location.

La réservation sera confirmée par retour de ce courrier après signature du Camping Les Mimosas.

Suite au verso

Acompte:                      ,00 €

Camping Les Mimosas :

Client :

.....  
.....

.....  
.....

SIRET 404 727 745 00014 TVA FR 06 404 727 745

## **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

1° - La location est personnelle. Il est interdit de sous louer ou de céder l'emplacement à un tiers. Tout départ anticipé, non justifié, ne peut donner lieu à un remboursement. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

Toute personne en supplément doit être déclarée à l'arrivée, sa présence détermine soit le réajustement du contrat, soit sa rupture et l'abandon de l'acompte.

Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le loueur se réserve la possibilité de disposer de la location prévue s'il restait sans nouvelles 48 heures après la date d'arrivée prévue et l'acompte lui restera acquis.

2° - La location ne devient définitive qu'après réception de l'acompte et le retour, au Preneur, d'un exemplaire du contrat de location visé par le Gérant.

3° - Toutes les formalités, y compris le solde, sont exigées avant la prise de possession. Le Preneur est, entre autre, tenu de rendre les lieux dans un parfait état de propreté. Le Preneur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping.

4° - La signature du contrat implique que le Preneur a pris connaissance de la documentation, qu'il est engagé en toutes connaissances de cause. Les litiges, qui ne seraient pas réglés à l'amiable, seront soumis au Tribunal d'Instance du lieu du camping.

5° - Les locations seront disponibles à partir de 12h00 le jour de votre arrivée et devront être libérés en état de propreté pour 12h00 le jour de votre départ.

---

### **Tarifs Journaliers Camping**

Forfait (2 personnes + 1 emplacement + 1 véhicule)	12,40 €	Animal	1,00 €
Forfait avec électricité	14,60 €	Emplacement inoccupé	6,00 €
Personne supplémentaire + 7 ans	3,70 €	Visiteur	1,80 €
Enfant supplémentaire 2 à 7 ans	2,00 €	Taxe séjour / jour / personnes + 18 ans	0,22 €